

Rencontre Chavilloise du secteur « Rive Gauche EST »

Lundi 9 mai 2011

Salle « De Tesse » - ATRIUM

ORDRE DU JOUR

1 - Introduction

page 2

Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville :

- Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises
- Présentation des intervenants
- Thèmes abordés ce soir

2 – Sécurité - Circulation – Stationnement –Voirie

pages 3 à 7

François-Marie Paillet Maire Adjoint chargé de la voirie, de la circulation, de la sécurité et des transports :

- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

3 – Environnement

Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint chargé de l'environnement et du Développement Durable :

pages 8

- Entretien de la forêt
- Tri des déchets

4 – Urbanisme

pages 9

Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme :

- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

5 – Conclusion

page 10

Jean-Jacques Guillet :

- Questions écrites et invitation à bavarder autour d'un pot

Annexes

page 11 et 12

Synthèse des points soulevés

Vos interlocuteurs

1 – INTRODUCTION DE LA REUNION par Monsieur le Maire

Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises

- Découpage de la ville en 8 secteurs « cohérents », c'est à dire des secteurs qui tiennent compte de la voirie, de l'habitat et du nombre de foyers. L'objectif étant un échange entre la municipalité et les Chavillois pour écouter, expliquer et tenter de résoudre au mieux les sujets de proximité et de les informer des projets du secteur et de la ville.
- Le rythme prévue de ces « Rencontres Chavilloises est d'une réunion par an et par secteur.
- Des responsables « courroies de transmission » entre les citoyens et les élus :
 - un « animateur » par secteur désigné par le Maire, chargé de récupérer les sujets de préoccupation des habitants et de les transmettre à la mairie.
 - L'animateur est aidé par des « correspondants » (tout le monde peut être correspondant de sa rue ou de son immeuble).
 - Des « élus référents » pour répondre aux questions (2 par secteur)

Présentation par Monsieur le Maire des intervenants présents

- Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint : urbanisme, équipement, patrimoine municipal, Conseiller communautaire,
- François-Marie Pailler, Maire Adjoint : voirie, circulation, sécurité, Conseiller communautaire,
- Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint : développement durable, environnement,
- Jean-Pierre Bouniol, Conseiller municipal : Logement social, élu référent du secteur,
- Brigitte Pradet, Conseillère municipale : Bibliothèque, médiathèque, élue référente du secteur,
- Thérèse Morin, Animatrice du secteur,
- Jean-Michel Draignaud, Directeur des Services techniques, Pierre Bresin, responsable du système d'information géographique et Roselyne Imbert, responsable des Rencontres Chavilloises.
- Il remercie de leur présence le brigadier Kamel Djadli et Madame Elisabeth Pasquier, Gardien de la Paix.

Thèmes abordés ce soir

Monsieur le Maire souligne les particularités de ce secteur très pentu, entre forêt et centre ville, bordé par la voie ferrée « Rive Gauche », ce secteur bénéficie des loisirs culturels et sportifs avec la Passerelle des Arts, la proximité de l'Atrium, le gymnase « Alphonse Halimi », sans oublier les promenades en forêt et à cheval avec le centre équestre « Val Saint Olaf". C'est un secteur essentiellement pavillonnaire à l'exception de la rue du Gros Chêne.

Monsieur le Maire évoque ensuite les sujets à l'ordre du jour :

- Voirie – Sécurité - Circulation- Stationnement avec François-Marie Pailler et le brigadier Kamel Djadli pour les questions de sécurité
- Urbanisme avec Christophe Tampon-Lajarriette
- Développement Durable avec Marie-Odile Grandchamp
- Ces thèmes seront illustrés par des projections

2 -- SECURITE - VOIRIE - CIRCULATION – STATIONNEMENT
par François-Marie Paillet
la participation de Jean-Michel Daignaud et du brigadier Kamel Djadli

2 – 1 – Sécurité

A Chaville, l'insécurité est plus du domaine des incivilités que de la délinquance proprement dite ; au niveau de la circulation, elle est due au stationnement illicite

En partenariat avec la police, prévention et veille urbaine sont en œuvre dans notre ville pour y remédier. Un Conseil Local de Sécurité mensuel permet de faire le point régulièrement et d'aviser.

Depuis 3 ans une « Journée citoyenne » est organisée pour les élèves de 6ème, avec des ateliers et des rencontres sportives mixées. Des visites du Sénat et de l'Assemblée Nationale complètent ces actions.

La rentrée 2011 verra la mise en place d'un Conseil Communal des Jeunes, avec des élèves de 5ème et 4ème, pour impliquer davantage nos jeunes dans la vie de la cité

Par ailleurs, la surveillance est aussi assurée par des caméras de vidéo-tranquillité gare Rive droite et au gymnase Halimi. On envisage d'en implanter dans d'autres lieux tels l'Atrium, la gare Rive Gauche, la Mare Adam.

Les Chavillois peuvent aussi appeler la police pour bénéficier de l'OTV (Opération Tranquillité Vacances) qui est étendue aux petites vacances scolaires et aussi pour avertir de sujets préoccupants : leurs demandes seront prises en compte.

Question des riverains sur la sécurité

➤ **Insécurité le soir entre les tours rue du Gros Chêne et dans le parking sous le gymnase Halimi**

☞ *La police fait des rondes entre les 2 tours et dans le parking du gymnase, le week-end et le soir non seulement avec des voitures sérigraphées mais aussi avec des patrouilles en civil : BAC (Brigade Anti Criminalité) Le Commissariat couvre 3 communes : Sèvres, Chaville et Ville d'Avray et ne peut pas toujours assurer une présence en cas d'appel.*

Rappel : appeler le 17 pour une intervention rapide de la police

2 – 2 – Circulation - Stationnement

- Le stationnement est réglementé par un arrêté qui l'interdit en dehors des marquages sur la chaussée
 - Des bornes 15 minutes ont été créées pour favoriser le turn-over au niveau des commerces
 - Des Zones 30 et 20 ont été mise en place durant l'été 2010. Une zone verte est en place aux abords de la gare Rive Droite

Les difficultés :

- le nombre croissant de voitures par foyer,
- l'utilisation de garages comme pièces à vivre,
- les voitures « extérieures » aux abords des gares, sont à l'origine de stationnements « sauvages », notamment sur des bateaux ou sur les trottoirs,
- l'étroitesse de certaines rues et des trottoirs.

Solutions envisagées :

Elles reposent sur 3 comportements :

- le respect des règlements en vigueur,
- la connaissance du potentiel de stationnement,
- la modification des mentalités.

Pour améliorer la sécurité des piétons et favoriser la circulation à vélo, un plan de circulation a été élaboré avec :

- la création de zones de rencontre (zones limitées à 20 km/h où la priorité est donnée aux piétons puis aux vélos, puis bus et véhicules motorisés) et de zones 30 dans les voies structurantes (égalité vélos/voitures). Les grands axes de circulation (voies départementales) sont limités à 50 km/h. Dans le secteur, une zone 20 a été mise en place rue du Lac et rue du Château
- incitation à prendre les transports en commun, à marcher ou rouler à vélo.

Questions des riverains sur la circulation et le stationnement

➤ **Coordination des feux tricolores en face de l'Atrium et au niveau Guilleminot/Roger Salengro** : le feu est au « vert » des 2 côtés

☞ *L'avenue Roger Salengro étant une voie départementale, la ville a demandé au Conseil général des Hauts de Seine une révision de tous les feux tricolores de cette avenue.*

➤ **Voitures -ventouses**

☞ *La réglementation stipule qu'une voiture ne doit pas stationner plus de 7 jours au même emplacement. Il faut appeler le commissariat ou le service de « Veille urbaine » de la mairie, en donnant l'immatriculation du véhicule et le lieu. La police vient constater, verbalise et, au bout de 7 jours, si le véhicule n'a pas bougé, elle avertit une société concessionnaire qui procède à l'enlèvement (une fois par semaine).*

➤ **Rue du Château : vitesse excessive et stationnement gênant à l'angle**

☞ *Cette rue est en Zone 20. On peut envisager un radar éducatif et demander une présence policière le matin.*

➤ **Stationnement rue des Capucines :**

- **Sur le passage-piétons au bas de la rue, lors des horaires scolaires**
- **Stationnement réservé aux riverains au niveau des numéros 41 et 43**
- **Difficultés de stationnement dans toute la rue et vandalisme (pneus crevés...) : pourquoi pas un stationnement alterné ?**
- **Verbalisation un dimanche devant le Tir à l'Arc**

☞ *La police a déjà verbalisé les voitures stationnées sur le passage protégé. Elle ne peut pas être toujours présente.*

☞ *Statut de la rue des Capucines (N°41/43) : une partie de cette rue (partie haute) est sur le domaine de Sèvres et appartient pour moitié aux riverains. Concernant le stationnement il obéit aux mêmes règles que dans les voies publiques, dans la mesure où cette rue est ouverte à la circulation.*

☞ *On peut essayer un stationnement en chicanes mais il y a peu de place côté pair : c'est la raison pour laquelle le stationnement côté impair avait été choisi. Le stationnement alterné pose trop de problèmes lors du changement de côté.*

☞ *Verbalisation : les ASVP (adjoints de sécurité) ne travaillent pas le dimanche. On va vérifier.*

➤ **Camion de livraison du Biocop :** il fait demi-tour sur l'avenue Roger Salengro et coupe la ligne blanche.

☞ *La police ne peut pas être toujours là au moment opportun.*

➤ **Stationnement rue Ernest Renan :** les voitures stationnent des 2 côtés le week-end

☞ *On va le signaler à la police.*

➤ **Stationnement rue du Gros Chêne :** le stationnement de véhicules aux heures scolaires empêche les riverains de trouver une place le soir.

☞ *La Communauté d'agglomérations GPSO (7 villes) étudie la mise en place d'un stationnement payant sur toute la ville, avec des cartes résidents, afin de faciliter le « turn-over », éviter le stationnement de longue durée de voitures « extérieures », notamment aux abords des gares, et inciter les gens à prendre les transports en commun.*

➤ **Chavilbus :** pourquoi pas une augmentation de la fréquence avec des bus de taille réduite ce qui faciliterait leur passage dans les rues étroites ?

☞ *La ville est intervenue auprès des sociétés de transports en commun et on a demandé des véhicules de taille adaptée qui répondent aux normes. Concernant la fréquence, ces sociétés raisonnent globalement et leur plan de charge est établi sur un bilan commercial. A noter que le Chavilbus n'est pas rentable : le déficit est payé par GPSO.*

➤ **Parking du 403/429 avenue Roger Salengro :** il est peu occupé.

☞ *C'est un parking privé.*

2 – 3 – Voirie

- La voirie fait partie des compétences de la communauté d'agglomération GPSO (Grand Paris Seine Ouest) : la ville a la volonté d'utiliser le montant financier qui lui est alloué (droit de tirage) pour rénover ses voies soit par une réfection totale (voies qui n'ont jamais été « fondées »), soit par une réfection en surface (structure en bon état)
- Ces réfections sont précédées d'une période de travaux d'enfouissement des réseaux : électricité, fibre optique, réseau d'éclairage public, France-télécom. Il s'en suit une rénovation de l'éclairage public.

Travaux dans le secteur et à proximité

- Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage des rues : Capucines, Bouquet, Charmeuses, Clos Fleuri, Château, Lucien Bonmarchand.

Les travaux sont prévus fin 2011

- Restructuration complète du rez-de-chaussée du groupe scolaire Ferdinand Buisson avec :
 - Mise en accessibilité
 - Changement des menuiseries
 - Pose de double vitrage
 - Rénovation de l'éclairage
 - Création de locaux

Fin des travaux prévue fin août 2011.

- Mail Marivel : il avait été créé avec des matériaux de qualité pour remplacer des pelouses salies par des déjections canines ; des riverains le trouvaient « glissant » par temps pluvieux. Il va être amélioré par un revêtement antidérapant sur les caillebotis.

Questions posées par les riverains sur les travaux de voirie

➤ **Coordination des travaux :**

- **Changement des canalisations d'eau en même temps que l'enfouissement des réseaux**
- **Réfection de la voirie en même temps**

☞ *Canalisations : ce sont les branchements en plomb qui sont changés ; la fin du programme de changement est prévue en 2013. La ville transmet au SEDIF le programme d'enfouissement des rues de façon à ce que ces branchements soient prioritairement changés. A noter que le changement ne nécessite pas une tranchée.*

☞ *Réfection de la voirie : les travaux s'effectuent sur plusieurs mois ; ils commencent par l'assainissement et se terminent par la voirie*

➤ **Etroitesse des voies :** pourquoi pas des rues sans trottoirs comme la rue du Lac ?

☞ *La ville prévoit effectivement quand cela est judicieux, d'étendre cette pratique au fur et à mesure des travaux de réfection de voirie.*

➤ **Nuisances olfactives dues aux égouts entre la rue de la Passerelle et le groupe scolaire Ferdinand Buisson**

☞ *Ces nuisances sont traitées par 2 organismes selon leur localisation : GPSO et la SEVESO ; de bons résultats ont été obtenus mais ces nuisances sont favorisées par un temps sec qui ne permet pas une circulation d'eau suffisante..*

➤ **Réglementation concernant l'évacuation des eaux lors de la construction d'une maison avec un sous-sol**

☞ *Les collecteurs ne sont pas adaptables, ce sont aux constructions à se mettre aux normes.*

➤ **Distance de construction autorisée par rapport à la clôture**

☞ *Elle est actuellement de 3 mètres. Le nouveau PLU prévoit de supprimer cette réglementation qui ne permet pas le stationnement d'une voiture à l'extérieur de la maison ; le garage servant bien souvent aujourd'hui de pièce supplémentaire avec la voiture sur la voie publique. L'obligation restant, lors d'une construction, de prévoir le stationnement d'une voiture à l'intérieur de la parcelle.*

3 - ENVIRONNEMENT *par Marie-Odile Grandchamp*

Entretien de la forêt

Chaville est recouvert de forêts à 40%.

Sur la forêt de Meudon, des coupes sélectives ont été effectuées pour entretenir la forêt : il fallait « éclaircir pour que les sujets sains repartent

Tri des déchets

Aujourd'hui, il faut penser globalement et agir localement au niveau « environnement ».

Il faut mieux trier et réduire ses déchets

Il y a 2 passages hebdomadaires des éboueurs pour les conteneurs de déchets ménagers (gris) et un pour ceux du tri sélectif (jaune).

Un effort est demandé à tous (entreprises et particuliers) pour réduire les déchets, notamment les emballages.

Déchetteries

Jusqu'à l'ouverture de la déchetterie des Bruyères, il faut s'efforcer d'apporter ses déchets, autres que ceux prévus dans les conteneurs existants, dans les déchetteries mobiles de 13 à 18h : parking Jean Jaurès les 1ers et 3èmes samedis du mois, et rue de Stalingrad tous les mardis

La déchetterie des Bruyères fixe est en cours de réalisation, en haut de la route du Pavé des Gardes. L'ouverture est prévue fin juin 2011. Elle remplacera les déchetteries mobiles.

Déchets verts : nous dépendons de GPSO pour leur ramassage. Une étude est en cours pour un sac à 1€ pour les déchets verts.

- Des « composteurs » sont disponibles à GPSO pour la modique somme de 15€. Ils permettent de fabriquer du compost (0 800 10 10 21)
 - Permet d'obtenir au bout de 10 mois environ, du compost en utilisant 20 à 30% de nos déchets
 - Mode d'emploi :
 - Utiliser les déchets de taille (gazon, petites branches, feuilles), d'épluchures, papier (sauf papier couleur).
 - Ne pas mettre de déchets d'animaux (coquilles d'œuf autorisées)
 - Ne pas trop remplir
 - Retourner de temps en temps
 - Arroser un peu, de façon à obtenir une humidité moyenne

Questions des riverains

➤ **Arbres et broussailles laissés sur place pendant 2 ans**

☞ *Cela favorise le renouvellement de la forêt*

➤ **Emplacement de la déchetterie des Bruyères : entrée difficile du fait du trafic**

☞ Des études de trafic ont été réalisées. qui n'ont pas montré de difficultés majeures, d'autant que la dépose ne s'effectue pas nécessairement aux heures de pointe.

4 - URBANISME **par Christophe Tampon-Lajarriette**

4 -1 – PLU

- Le POS actuel (Plan d'occupation des sols) date en droit de 1998 et n'est plus adapté à la ville actuelle ; il régissait la hauteur des bâtiments.
- Le PLU (Plan local d'urbanisme) est un vrai projet de ville qui tient compte non seulement de l'occupation des sols mais aussi de l'évolution de la population et de ses attentes, La ville a mandaté un bureau d'études pour faire un diagnostic ; une période d'information et de concertation va avoir lieu.
- La phase diagnostic a révélé un changement au niveau de la population chavilloise qui a beaucoup bougé :
 - 35 à 38% des logements sont occupés depuis moins de 4 ans (turn-over)
 - Nouvelles aspirations des Chavillois avec une augmentation des ménages actifs (35 à 50 ans) et une baisse des jeunes ménages due au prix du foncier
 - Une réflexion s'impose donc dans le cadre du PLU pour tenter de stabiliser la population autour de 20 000 habitants ce qui suppose de produire par an, une centaine de logements neufs, de tous types sur la période 2012/2020. Il faut donc identifier des espaces mutables, tout en préservant au maximum le caractère particulier de chaque quartier, notamment dans le tissu pavillonnaire. C'est tout le défi du futur PLU ! Par ailleurs, un travail de requalification de l'avenue Roger Salengro est en cours ; la ZAC tente de valoriser la ville tout en assurant le renouveau
- Calendrier :
 - **Réunion publique le 24 mai prochain à 19h30 en mairie**
 - Fin septembre 2011 : consultation des communes voisines et enquête publique
 - Fin 2011 : approbation du PLU
 - Règlement adaptable en 2012.

4 – 2 - Point sur la ZAC du centre ville

Ce secteur, est en en pleine transformation. Il a pour objectif d'organiser un vrai cœur de ville résidentiel, commercial et convivial selon la demande des Chavillois lors des Etats Généraux de Chaville.

Un paysagiste a travaillé sur les espaces publics, favorisant les plantations d'arbres (plus fournis sur les coteaux) et des revêtements de rues différenciés (par exemple des pavés rustiques rue de Stalingrad et un dallage avenue Roger Salengro).

Cette structure du centre ville s'organise autour de 3 points stratégiques : la ZAC centre ville (requalification autour de l'Eglise), l'avenue Roger Salengro, le secteur de l'Atrium.

Un concours d'architectes vient de désigner 3 lauréats pour les projets des zones concernant Paul Bert, Stalingrad et la remontée vers le Pavé des Gardes.

Une exposition de ces projets aura lieu en mairie, du 8 au 30 juin.

5 - CONCLUSION **par Jean-Jacques Guillet**

Questions envoyées par écrit

Monsieur le Maire évoque les questions envoyées par écrit par des riverains qui n'ont pu assister à la réunion

➤ **Réglementation concernant les nuisances sonores dues aux tontes de pelouses :**

☞ *Tontes de pelouses et feux de jardins sont interdits le dimanche*

➤ **Dépôts sauvages au coin du gymnase Halimi :**

☞ *La ville va s'en occuper.*

➤ **Stationnement route de l'Etang Saint Denis :**

☞ *Projet en cours d'un stationnement en chicanes ; cela permettra aussi de réduire la vitesse.*

➤ **Distribution du courrier par La Poste**

☞ *Le Maire a écrit au Préfet et s'est mis en relation avec la Poste pour améliorer la situation.*

➤ **Hauteur limite de passage sous le tunnel de la rue du Gros Chêne :**

☞ *Les panneaux vont être renforcés.*

➤ **Mise en place de la fibre optique rue du Lac**

☞ *Une programmation est en cours ; les travaux sur Chaville sont prévus de 2012 à 2014. La rue du Lac devrait être équipée en 2013*

Monsieur le Maire assure les participants que toutes leurs observations seront prises en compte et feront l'objet d'un suivi dont ils seront avisés. Il les invite à bavarder autour d'un pot.

ANNEXE
Synthèse des points à suivre
Rencontre Chavilloise Secteur Rive Gauche Est du lundi 9 mai 2011

2011 – 1 – Rue du Château : vitesse excessive et stationnement gênant à l'angle

- Envisager un radar éducatif et demander une présence policière le matin.

2011 – 2 – Stationnement rue des Capucines :

- Vérifier le statut de la rue au niveau des numéros 41/43
- Etudier un stationnement en chicanes
- Vérifier par qui a été effectuée une verbalisation un dimanche

2011 – 3 – Stationnement des 2 côtés rue Ernest Renan le week-end

- Le signaler à la police

2011 - 4 – Nuisances olfactives dues aux égouts entre la rue de la Passerelle et le groupe scolaire Ferdinand Buisson :

- Les signaler à la SEVESC .

2011 - 5 - Dépôts sauvages au coin du gymnase Halimi :

- La ville va s'en occuper.

2011 - 6 - Stationnement route de l'Etang Saint Denis :

- Etudier un stationnement en chicanes

2011 – 7 – Hauteur limite sous le tunnel rue du gros Chêne :

- Renforcer la signalisation.

Vos interlocuteurs dans le secteur Rive Gauche Est

Vos élus référents :

- Jean-Pierre Bouniol : jp.bouniol@ville-chaville.fr
- Brigitte Pradet : b.pradet@ville-chaville.fr

Votre Animatrice :

Thérèse Morin : gt.morin@orange.fr
06.81.55.15.68

Le service des Rencontres Chavilloises :

01.41.15.40.80 - r.imbert@ville-chaville.fr